



# COMMUNE D'ORCIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **ARRETE DU MAIRE n° 2024-23**

### **Portant réglementation de la circulation :**

**Circulation alternée / Stationnement interdit / Vitesse limitée –  
Route des Granges, Chemin de la Mouille, Route de Jouvornaisnaz,  
Chemin de Sur Fosges, Chemin des Sources, Route du Col du Feu, Route des  
Grands Champs, Route du Lyaud**

Le Maire de la Commune d'Orcier,

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2213-1 et L 2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R 411-8 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des maires en matière de circulation,  
**Vu** l'article L 131-3 du Code de la voirie routière,  
**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,

**Considérant** la demande de l'entreprise CECCON BTP demeurant 140 Avenue Jean Lolive – TSA 20001 – 93691 PANTIN CEDEX – représentée par Monsieur DEMANOU Kossi.

**Considérant** qu'il convient d'assurer les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route, que pour l'entreprise,

**Considérant** que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement de travaux de raccordement fibre optique jusqu'au domicile et Génie civil.

### **ARRETÉ**

#### **Article 1 :**

La circulation sera alternée, le stationnement interdit, la vitesse limitée à 30km/h et le dépassement interdit pour permettre le bon déroulement des travaux du 12/02/2024 au 15/07/2024 – Route des Granges, Chemin de la Mouille, Route de Jouvornaisnaz, Chemin de Sur Fosges, Chemin des Sources, Route du Col du Feu, Route des Grands Champs, Route du Lyaud.

#### **Article 2 :**

La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant toute la durée du chantier.

Ampliation du présent arrêté adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de Bons-Douvaine,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- CERD de Vailly,
- Entreprise CECCON BTP.

Fait à Orcier, le 05 février 2024

Le Maire,

Catherine MARTINERIE

